



COMMUNE DE
PEYZIEUX-SUR-SAÔNE
01140

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE NUMERO 8-2023

Séance du 21 septembre 2023 à 19 heures 45 minutes
Salle du Conseil Municipal

Présents :

M. BAUER Franck, M. COTTEY Romain, Mme DESCOURS Christine, M. DUBOST Fabrice, Mme GAILLETON Sophie, Mme GINOUX Céline, M. KANDZIORA Frédéric, Mme MICHIEL Christiane, M. RICHARD Franck, Mme THIVOLLE Marie Monique, M. VILLERMET Thomas

Procuration(s) :

M. LECOUFFE Mehdi donne pouvoir à M. COTTEY Romain

Absent(s) :

Mme BOSSUYT Julie

Excusé(s) :

Mme BREVET Valérie, M. LECOUFFE Mehdi, M. PAGNON Jérémie

Secrétaire de séance : Mme GAILLETON Sophie

Président de séance : Mme THIVOLLE Marie Monique

1 - Approbation du procès-verbal n°7 du 24 juillet 2023

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

2 – Délibération contrat de maintenance du défibrillateur.

Suite à l'acquisition d'un nouveau défibrillateur, il est nécessaire de signer un nouveau contrat d'entretien. La société SCHILLER nous propose un contrat de maintenance triennale avec une facture annuelle (la première année étant offerte). Le montant de la redevance annuelle est de 118.80 €TTC.

Les interventions sont illimitées en cas d'utilisation médicale de l'appareil.

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer le contrat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'accepter l'offre de la société SCHILLER
- Autorise Madame le Maire à signer le contrat de maintenance.

3 - Délibération : Location terrains communaux

Madame le Maire expose au conseil municipal que la parcelle B464 d'une surface cadastrale de 3ha58a40ca sera vacante à compter du 11 novembre 2023 du fait de l'abandon par Monsieur Didier GIRARD pour cause de retraite.

Vu le courrier de Monsieur CROZIER Jérémy en date du 30 novembre 2020, sollicitant le terrain communal loué par Monsieur Girard,

Vu les courriers de Monsieur BARRET Pierre-Denis en date du 1er août 2023 sollicitant la location de la parcelle B464 et du 7 septembre 2023 nous informant de sa demande auprès de la DDT afin d'être autorisé à exploiter cette parcelle,

Considérant que cette parcelle est attenante à celles exploitées par Monsieur BARRET ;

Considérant que la surface exploitabile est de 2ha90a ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE d'attribuer l'affermage de la parcelle B464, à Monsieur BARRET Pierre-Denis
- Dit que seule la superficie exploitabile fera l'objet d'un loyer
- Dit que le contrat commencera à compter du 11 novembre 2023
- Donne tout pouvoir à Madame le Maire afin de signer le bail entre la commune et Monsieur BARRET Pierre-Denis

4 - Délibération : Loyer dépôts de gravats

Monsieur Romain COTTEY quitte la salle le temps de délibérer sur le sujet qui le concerne.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que selon les termes du contrat de bail, il convient de fixer le montant du loyer du terrain loué à l'entreprise COTTEY pour l'année 2023/2024. Elle propose d'appliquer une hausse de 2% ou de 5%.

Après discussion, et sur demande de plusieurs conseillers, Madame le Maire met au vote le maintien du loyer actuel soit 519.00 euros l'année.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de maintenir à 519 euros le loyer pour l'année à venir : du 01/10/2023 au 30/09/2024 ;

- Charge Madame le Maire de recouvrer ce montant selon les conditions fixées dans le contrat de bail.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 8, Contre : 0, Abstention : 2)

Pour : M. BAUER Franck, Mme DESCOURS Christine, M. DUBOST Fabrice, Mme GAILLETON Sophie, M. KANDZIORA Frédéric, Mme MICHEL Christiane, Mme THIVOLLE Marie Monique, M. VILLERMET Thomas

Contre :

Abstention : Mme GINOUX Céline, M. RICHARD Franck

N'a pas pris part au vote : M. COTTEY Romain

5 - Délibération : Encaissement chèque EDF

Madame le Maire informe que deux factures ont été émises à tort par la société EDF. Ces factures présentaient un solde négatif au profit de la commune du fait d'une régularisation au titre de l'année 2022.

Suite au renouvellement du contrat avec le SIEA, le compte client d'émission de ces factures n'étant plus actif, la société EDF a émis un chèque d'un montant de 20.56€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le maire à encaisser ce chèque.

6 - Délibération : Travaux SOCAFL

Monsieur Romain COTTEY présente à l'assemblée un devis de l'entreprise SOCAFL concernant l'entretien de voirie.

Il convient en effet de réaliser la réfection d'une partie des voies suivantes :

- Chemin de Couant : réalisation d'un enduit monocouche et reprises ponctuelles au PATA
- Chemin des Creuses : réalisation de point à temps automatique
- Chemin des Allemagnes : réalisation d'un enduit bicouche avec reprises ponctuelles au PATA

Le montant des travaux est de 8 772.00 €TTC.

Madame le maire rappelle que les crédits nécessaires sont prévus au budget en section de fonctionnement.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte le devis de l'entreprise SOCAFL

- Autorise Madame le maire à signer ce marché.

En marge de cette délibération, Madame le maire présente un devis de l'entreprise TMF pour mise en place d'un enrobé au carrefour de la rue du Carteron Bozet et de l'impasse du Puits. Elle demande au service de la communauté de communes si ces travaux peuvent être pris en charge dans le cadre du marché des travaux d'assainissement en compensation pour le retard du chantier.

7 - Délibération : Subvention

Le conseil municipal rejette la demande de subvention de l'association AMF TELETHON.

8 - Délibération : Zone d'accélération pour les énergies renouvelables

La délibération est retirée. Toutefois, Madame le Maire rappelle que les zones doivent être définies avant fin décembre 2023. La population doit être consultée ; la méthode de consultation reste à définir par le conseil municipal (réunion publique, simple information...). Romain COTTEY précise que s'il y a beaucoup de zones définies sur le département (plus que la loi l'impose), il serait possible de définir des zones sur lesquelles la commune ne souhaite pas d'énergie renouvelable.

9 - Questions diverses

- **SIEA** : le SIEA a mandaté la société SARESE pour une étude portant sur la modernisation du réseau d'éclairage public sur la commune. Deux scénarios sont proposés : modernisation du parc avec passage en luminaires LED ou modernisation partielle. La dépense nette estimée pour la commune serait de 68 946.06 € pour un changement total ou 35 436.37 € pour un changement partiel. Le positionnement des communes sur l'un ou l'autre des scénarios permet à l'entreprise SARESE de négocier auprès de la Banque des Territoires pour les prêts. Un avis est demandé à la commune

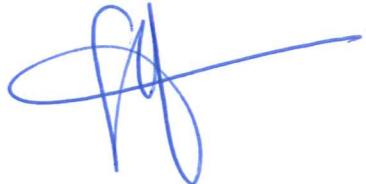
concernant le choix du scénario ainsi que l'éventuelle année de réalisation (2024 -2025 ou 2026). Ce choix n'engage pas la commune sur la réalisation de ces travaux. Le conseil municipal choisit le scénario optimal et l'année de réalisation 2026.

- **Radar Pédagogique** : Aucun défaut n'a été trouvé sur le radar, par contre le chargeur aurait une polarité inversée. Nous sommes dans l'attente de son retour.
- **SMIDOM** : Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune participera aux opérations broyage de sapin. Pour rappel l'animation compostage aura lieu le 27 septembre 2023 de 17h à 19h.
- **SIVOS/Ecole** : La rentrée scolaire s'est bien passée. Le problème d'interrupteur électrique dans la salle de classe de Madame Daniel a été résolu.
Suite à son assemblée générale du 8 septembre, le sou des écoles nous a communiqué le procès-verbal avec la composition du nouveau bureau.
- **SNCF** : des travaux d'une grande ampleur ont été réalisés par la SNCF, sans informations préalables, après le pont du TGV. Il s'agit d'un fossé de 3 mètres de profondeur qui empiète sur une grande partie du chemin rural. Madame le maire, Monsieur COTTEY et Monsieur KANDZIORA ont rencontré les responsables du projet pour trouver une solution pour retrouver l'intégrité de la voie communale et afin que les utilisateurs du chemin puissent l'utiliser en toute sécurité.
- **Divers :**
 - Madame le maire informe le conseil de la nomination de Monsieur Lionel VIRICEL en tant que comptable public du Service de Gestion de Chatillon sur Chalaronne et de Monsieur Pascal BENIER en qualité de Conseiller aux Décideurs Locaux.
 - Le département nous notifie un arrêté de voirie pour l'entreprise Serpollet pour la création d'un réseau de fibre optique sur la RD100 – route de Simandre. Cet arrêté est valable jusqu'au 3 octobre mais Madame le Maire n'est pas sûre que les travaux aient eu lieu. Elle se renseignera.
 - Nous avons reçu une plainte fin juillet d'un riverain des points d'apport volontaires route de Simandre (dépôts de sacs poubelles). Nous avons fait une réponse lui indiquant que nous resterons vigilants et que nous alerterons les services du SMIDOM compétents en matière d'ordures ménagères.
 - Moustique tigre : nous avons reçu un mail concernant la présence de moustiques tigres. Il faudra envisager de communiquer dans la gazette sur les moyens de lutte.
 - Pompiers : la journée portes ouvertes aura lieu le samedi 30 septembre de 13h30 à 18h00 au CIS de Thoissey.
 - Madame Céline Ginoux prend la parole afin de revenir sur la Fête des escargots organisée par la société de chasse début juillet. La journée s'étant terminée par une bagarre incontrôlée par les dirigeants, elle demande ce qui sera décidé pour les prochaines demandes de buvette de cette association. Elle rappelle qu'il y a eu des blessés, que l'agent technique a nettoyé du sang sur la place avant l'arrivée des enfants au bus le lundi matin. La gendarmerie a été appelée par Romain COTTEY qui confirme que la situation était hors contrôle sans leur intervention.
- **Naissance :**
Loann LECLERC est né à Arnas le 23 août 2023. Nous adressons nos félicitations au parents et la bienvenue au petit Loann.

Fait à Peyzieux-sur-Saône

La secrétaire de séance,

Sophie GAILLETON



Le Maire,

Marie Monique THIVOLLE

